

FICHE PROJET MAJALAT

« L'UNION EUROPÉENNE ET SOCIÉTÉ CIVILE DU VOISINAGE SUD :
AMÉLIORER LE DIALOGUE »

FEVRIER 2020

Intitulé du projet	MAJALAT
Membres du consortium d'associations porteurs du projet	Euromed Droits – Copenhague (chef de file), Arab NGO Network for Development (ANND) – Beyrouth, SOLIDAR – Bruxelles, Forum des alternatives Maroc (FMAS) – Rabat, Arab Trade Union Confederation (ATUC) – Amman, REF Réseau Euromed France – Paris
Date de début de mise en œuvre	1^{er} février 2018
Durée de la mise en œuvre	36 mois



Contexte du projet

L'initiative MAJALAT s'inscrit dans un processus continu d'échange et de dialogue avec la société civile des pays du voisinage sud afin de renforcer la coopération dans le processus de décision politique de manière consultative. En particulier, le processus de dialogue structuré entre l'UE et la société civile du sud de la Méditerranée a débuté à Bruxelles en 2014 avec la première édition du dialogue structuré appelé « Forum de la société civile du Voisinage Méridional ». Le dialogue a été organisé pendant 4 ans par l'Union européenne. Néanmoins, l'une des principales recommandations du dernier dialogue avec la société civile tenu en 2017 était de plaider en faveur de la création d'un pôle régional pour un dialogue structuré organisé par et pour la société civile elle-même - tout en assurant la coordination avec les institutions de l'UE. Le résultat a pris la forme d'une initiative de la société civile - cofinancée par la Commission européenne (DG NEAR) - visant à créer des espaces pour un dialogue constructif entre les organisations de la société civile, les syndicats, les mouvements sociaux, des universitaires des deux rives de la Méditerranée. Cette initiative, appelée MAJALAT, a été lancée en février 2018 pour trois ans. Le caractère unique de Majalat réside dans le fait que ses principaux organisateurs sont des réseaux d'organisations de la société civile de la rive sud et de la rive nord de la Méditerranée.

Le Consortium qui porte l'initiative est composé de six réseaux régionaux de la société civile : le Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND), la Confédération arabe des syndicats (ATUC), le Réseau Euromed France (REF), EuroMed Droits (EMR), le Forum des Alternatives Maroc (FMAS) et SOLIDAR. Six autres organisations du réseau font partie du comité consultatif du projet : le Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme (ANHRI), Transparency International (TI), Disabled People's International, la Campagne arabe pour l'éducation pour tous, l'Observatoire maghrébin des migrations et la Ligue pour la citoyenneté.

Description du projet

L'**objectif général** de ce projet est de traiter les principaux défis politiques, économiques et sociaux dans le voisinage Sud (VS) et dans les relations UE-VS, en **engageant au mieux les citoyens dans le processus d'élaboration des politiques concernant leur avenir**.

Les **trois objectifs spécifiques** sont :

- *Faciliter la connaissance et le transfert/partage d'informations* sur les politiques européennes en direction du VS, en engageant les sociétés civiles dans le monitoring et l'examen des processus de décision à l'échelle européenne et *parvenir à un processus effectif de consultation de la société civile*.
- *Promouvoir un environnement favorable pour la société civile* à travers l'établissement d'un dialogue inclusif et multi-acteur entre la société civile et de nombreux interlocuteurs de l'UE et autres parties prenantes régionales.
- *Créer des plateformes d'échange à la fois physiques et interactives* qui puissent faciliter/renforcer le dialogue, la coordination et le partage de l'information à travers l'apprentissage, le renforcement des capacités et les activités mises en place par les OSC, etc.

Les **groupes cibles** de ce projet sont les : OSC, syndicats, mouvements sociaux.



Activités

Les activités sont conçues suivant un processus inclusif et participatif. Le cycle annuel d'activités, permet d'amener les contributions politiques des OSC vers les décideurs politiques, par un processus ascendant.

Cinq types d'activités seront prévues chaque année :

Forum de Bruxelles (FC)

Le FC annuel de **2 jours réunit 170-200 participants**, dont la majeure partie représente les OSC du VS. Des représentants des OSC basées dans l'UE travaillant dans le VS ou sur des sujets ayant un impact sur le VS seront également invitées, ainsi qu'un nombre limité de représentants de la région du Maghreb et du Moyen-Orient au sens large, du Partenariat oriental, de la Turquie et des Balkans. En outre, un nombre important de représentants de haut niveau de l'UE sont attendus au forum. D'autres acteurs régionaux pertinents sont également invités en fonction des thèmes à discuter.

Séminaire politique annuel

Il rassemble jusqu'à **100 participants** (représentants d'ONG, du secteur privé, autorités locales, médias, universitaires, syndicats, etc.) pour une durée de **2 jours**. Des représentants de l'UE et d'autres parties prenantes concernées sont invités en tant qu'observateurs.

Ateliers thématiques

Le séminaire annuel est précédé de **5 ateliers thématiques** qui auront ont lieu dans les pays du VS. Ces ateliers permettent le renforcement des capacités, le partage d'expériences et le réseautage. Chaque atelier réunit **25 représentants de la société civile couvrant les pays VS**. L'expertise et l'expérience sur le thème de l'atelier, y compris la recherche, l'analyse, le suivi et le plaidoyer, sont déterminantes.

Ateliers nationaux

Chaque atelier thématique sera suivi d'ateliers nationaux qui sont organisés pour approfondir le dialogue, le renforcement des capacités et le partage d'informations sur des points spécifiques, c'est-à-dire où des efforts spécifiques sont nécessaires pour permettre un engagement plus actif des organisations de la société civile sur **5 ateliers nationaux (avec 25 participants)** sont organisés chaque année.

Atelier en direction de la jeunesse

Une fois par an, le projet comprend un atelier de jeunes avec **25 participants âgés de 20 à 35 ans**, des pays du VS. Les participants représentent des organisations de jeunesse indépendantes ou sont des jeunes membres d'autres organisations de la société civile. Les principaux objectifs des ateliers de jeunes sont de sensibiliser les jeunes du VS aux politiques européennes ayant un impact sur les conditions de la jeunesse dans la région, de faire entendre leur voix au sujet de ces mêmes politiques ; le partage des connaissances sur les 5 thèmes du projet et la formulation de **recommandations qui seront intégrées aux différents niveaux du cycle annuel du projet**, y compris les FC.

Plate-forme numérique interactive et communication

Le projet a permis de mettre en place une plate-forme numérique interactive en arabe, anglais et français : <http://majalat.org/> Elle comprend des informations sur les activités de la société civile dans la région, sur les activités de l'UE et d'autres acteurs régionaux ; des informations sur les initiatives du cadre politique de l'UE et les programmes d'aide financière.



• BONNE GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT

Dans les pays voisins du Sud, la gouvernance et l'État de droit sont particulièrement faibles. Cette faiblesse est particulièrement marquée dans des domaines tels que la transparence, les libertés civiles, la liberté des médias, la participation et la responsabilité politique. En conséquence, la responsabilité globale du gouvernement est faible et la prestation des services du secteur public ne répond pas aux attentes de la société civile et des citoyens. La bonne gouvernance et l'État de droit sont toutefois au cœur des relations de l'UE avec les pays du voisinage sud. L'amélioration de la gouvernance exige une stratégie intégrée à long terme fondée sur la coopération entre les institutions officielles et la société civile. La primauté du droit, la responsabilisation et la transparence sont des questions techniques et juridiques, mais aussi interactives pour produire un gouvernement légitime, efficace et largement soutenu par les citoyens, ainsi qu'une société civile forte, ouverte et capable de jouer un rôle positif en politique. L'inclusion de la société civile dans le suivi et l'évaluation des programmes de coopération a été reconnue par l'UE comme fondamentale pour leur mise en œuvre réussie. Toutefois, la politique de promotion de l'État de droit de l'UE a souvent été critiquée pour son inefficacité ou son intérêt personnel.

La gouvernance et la primauté du droit étant des notions complexes et à multiples facettes, deux principaux points de discussion ont été priorités au cours du cycle d'activités de Majalat :

1. Rétrécissement de l'espace pour la société civile
2. Lutte contre la corruption

• SECURITE ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Définir la « sécurité » est une tâche compliquée. Ce concept peut avoir différentes définitions en fonction de l'acteur. La société civile et les autorités publiques (nationales ou européennes) peuvent avoir des conceptions différentes de ce que signifie la sécurité et donc des priorités divergentes. Les individus peuvent percevoir la sécurité différemment, en fonction de leur situation personnelle, et cela peut donc générer des besoins et des demandes différents. Le concept de sécurité dans la perception actuelle signifie avant tout une intervention militaire et policière répressive de l'État contre un ennemi.

Pour le Consortium Majalat, le concept de "sécurité" doit être interprété comme le devoir de l'État de protéger ses citoyens et de leur garantir l'accès à l'ensemble du système des droits de l'homme - droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels. La sécurité est donc un moyen de protéger les droits de l'homme ainsi que de protéger la société elle-même. La sécurité devient un droit et un devoir collectifs de l'État, mais également de la société dans son ensemble. Par conséquent, elle ne devrait pas être dominée par des actions répressives ou militaires. Au contraire, pour être efficaces, les politiques de sécurité nécessitent des investissements dans l'éducation, la justice sociale, la protection des droits de l'homme et le respect des valeurs de la démocratie.

Les principaux points de discussion ont été priorités au cours du cycle d'activités de Majalat :

1. Comment les droits de l'homme sont-ils abordés dans les accords d'association et de partenariat : le rôle de la société civile dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les programmes et politiques de l'UE et le respect des droits de l'homme
2. Les atteintes à la sécurité humaine, la discrimination / violation de la liberté de conscience
3. Le rôle des femmes et des jeunes dans les politiques de sécurité



• MIGRATION

La migration exprime l'accès à la dignité humaine, à la liberté, à la démocratie, à la méritocratie, à la réalisation personnelle et/ou familiale, ou tout simplement, la fuite d'un environnement qui se dégrade. On assiste à la multiplication des formes de déplacements et de parcours, pour s'adapter aux situations de crise et aux mesures juridiques, sécuritaires et coercitives avec des prises de risques démesurées. Aujourd'hui il s'agit plus de départs individuels souvent clandestins ou illégaux. Le tout, dans un contexte où la fermeture des frontières devient la règle générale, avec des répercussions sur les migrants, sous la forme de contrôles accrus, de limitation de la circulation aux frontières, de criminalisation, de blocage et parfois, de rejet, voire de stigmatisation.

De toutes les régions de migrations, la Méditerranée présente la zone la plus dynamique des mobilités internationales. Elles s'insèrent, dans une épaisseur historique séculaire, répondant aujourd'hui aux disparités économiques, démographiques et géopolitiques que l'on peut rencontrer entre les deux rives. De ce fait, elle est une thématique structurante et transversale des agendas, à la fois des pays de l'Union Européenne et des pays de la rive sud de la Méditerranée.

La mutation de la situation dans le voisinage méridional de l'UE au cours des dernières années en termes de migration a amené l'Union à aborder ces questions dans un certain nombre de résolutions et de politiques, matérialisées par l'adoption de différentes mesures dans les pays d'accueil en Europe et dans les pays de provenance des réfugiés. Ces mesures vont des accords de mobilité (par exemple, l'accord de mobilité UE-Tunisie) aux politiques de gestion intégrée des frontières et aux accords sur l'asile et les migrations (par exemple, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures - Accord Frontex avec la Turquie qui a un impact significatif sur la région) au projets d'assistance technique fournis à des pays tiers, utilisant divers instruments de financement de la Commission (par exemple, EU4Border Security, une subvention de l'UE de 4 millions d'euros (Instrument européen de voisinage / DG NEAR) dont sont bénéficiaires les pays du voisinage sud). Simultanément, l'UE impose des exigences de visa plus strictes et plus coûteuses, limitant ainsi la liberté de mobilité des personnes vivant dans le voisinage méridional. Cette approche de la crise migratoire affecte également l'aide destinée à la région, dans la mesure où elle est explicitement liée au niveau de l'aide humanitaire allouée à la région. Par conséquent, il est crucial d'évaluer l'impact de ces formes de coopération et leurs effets sur l'espace civique, la liberté d'expression et la mobilité ; et d'évaluer si ces mesures conduisent à une solution efficace de la crise migratoire fondée sur les droits, en s'attaquant en particulier à ses causes profondes, qui se reflètent dans les domaines socio-économique, culturel, de la sécurité et dans de nombreux autres domaines.

À cette fin, pendant le cycle d'activités Majalat, les deux points de discussion suivants ont été abordés :

1. Protection sociale et droits des migrants
2. Le niveau d'engagement de la société civile dans les discussions bilatérales sur la question

• DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DIALOGUE SOCIAL

Les politiques économiques et le dialogue social sont des sujets au cœur de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Plusieurs politiques ont été élaborées et instruments mis en place au niveau de l'Union européenne (UE), que ce soit au niveau de ; sa politique extérieure ou même vis-à-vis de son engagement en faveur de la mise en œuvre des agenda mondiaux, qui visent à faire face aux défis liés au dialogue économique et social et leurs implications pour le voisinage du Sud ; de la coopération au développement.

MAJALAT s'est concentré en 2019 sur l'analyse de ces agendas en prenant en compte les politiques et communiqués suivants, qui ont une importance capitale pour la région : le Document sur la cohérence des politiques de l'UE pour développement, les accords de libre-échange compréhensives et approfondis le cadre général et les cas de la Tunisie et du Maroc, et le plan européen d'investissement et la feuille de route de



l'Union Européenne pour l'engagement de la société civile dans divers pays du Voisinage Sud comme en Palestine.

Pour atteindre ces objectifs, la coopération avec la région du voisinage Sud devrait prendre en considération tous les aspects des inégalités : économiques, sociales, genre, culturelles et géographiques ; par la suite, concevoir des politiques qui visent à assurer des opportunités de travail décent et la protection sociale pour tous, ainsi qu'établir un partenariat basé sur l'égalité, la transparence et la responsabilité mutuelle. Par conséquent, il est important de réfléchir à la manière dont les politiques commerciales, les politiques sociales et d'investissement doivent être conçues et suivies afin d'intégrer une approche fondée sur les droits humains, de promouvoir l'inclusion et de réfléchir aux mécanismes garantissant que le secteur privé joue son rôle d'acteur clé dans le développement.

La question du développement économique et du dialogue social étant vaste, deux points d'entrée principaux aux discussions ont été privilégiés au cours du cycle d'activités Majalat.

1. Le rôle du secteur privé
2. Les politiques commerciales et d'investissement dans la région

• JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE

Le changement climatique représente un défi majeur pour la région méditerranéenne. La plupart des pays du sud de la Méditerranée connaissent une hausse des températures, une raréfaction de l'eau et une désertification croissante. Les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents. Ils ont une incidence sur la qualité de la vie et sur les principaux secteurs de l'économie, ralentissent la croissance économique et exacerbent les tensions sociales et géopolitiques. Les mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques sont donc fondamentales pour promouvoir la croissance, des conditions de vie durables et, enfin, la stabilité et la sécurité dans la région.

Lors de l'atelier, les participants des organisations de la société civile travaillant dans le voisinage sud-européen ont convenu que pour surmonter les inégalités et les conflits sociaux, il est essentiel de lier le climat et la justice sociale. L'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris et la Convention sur la diversité biologique sont des engagements internationaux qui devraient fournir un cadre aux politiques et au financement de l'action extérieure de l'UE pour assurer le climat et la justice sociale dans le voisinage méridional. Toutefois, le respect des engagements politiques est compromis par les intérêts parfois contradictoires des différentes institutions et acteurs de l'UE opérant dans la région et par une concentration excessive sur la participation du secteur privé, la sécurité et les migrations.

La cohérence des politiques pour le développement durable n'est pas toujours respectée.

Le principal point d'entrée de la discussion du cycle d'activités 2019 visait à définir une approche politique devant être adoptée par la société civile en ce qui concerne :

1. Aide et changement climatique
2. Investissement et changement climatique
3. Engagement de la société civile
4. Corrélation entre climat et justice sociale
5. Cadre juridique

